

Fenêtre, porte fenêtre :

Création, changement : DP
Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Photovoltaïque sur le toit :

DP

Fenêtre de toit de type velux :

DP

Toit, tuiles :

DP
Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Extension :

- 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)
+ 40m² : PC
(en zone urbaine y compris les lotissements)

Garage si accolé à l'habitation :

- 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)
+ 40m² : PC

Mur de clôture, clôture :

DP

Piscine :

≤ 10m², non couverte : aucune formalité sauf secteur protégé
≤ 100m², non couverte : DP
≤ 100m² avec couverture de moins de 1,80m de haut : DP
> 100m² : PC

Parabole :

> 1m : DP

Véranda, terrasses couverte :

≤ 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)
+ 40m² : PC
(en zone urbaine y compris les lotissements)

Cabane, abris de jardins, appentis :

< 5m² : aucune formalité sauf secteur protégé
≤ 20m² : DP
> 20m² : PC

Terrasse non couverte de plein pied (béton ou bois) :

Sans surélévation, quelle que soit la surface : aucune formalité sauf secteur protégé,
Surélevée - 5m² : aucune formalité sauf secteur protégé
Surélevée - 40m² : DP (si SP totale ≤ 150m²)
Surélevée + 40m² : PC
(en zone urbaine y compris les lotissements)

Façades, ravalement, bardage :

DP
Si teinte identique : aucune formalité sauf secteur protégé

- DP** : Déclaration préalable
- PC** : Permis de construire
- SP** : Surface plancher